

Au CAEN(*) du supérieur :

Un bref aperçu de ce CAEN spécifique longtemps réclamé par le SNESUP et la FSU, puisque le précédent s'était tenu en 2006. Une évidence, la FSU est seule à tenir à ce lieu pour obtenir des informations, discuter les choix académiques... puisqu'il y avait seulement 4 représentants de type "élu" sur 12 : 1 snesup (jean fabbri) 1 snes-fsu 1 FCPE, 1 étudiant. Absences remarquées de UNSA, SGEN, de la Région et des 2 présidents d'université qui avaient délégués deux VP-CEVU. De toute évidence, les absents combinent leurs affaires entre eux sur toutes les questions, et la vigilance à défendre le service public, que la FSU incarne, les agace.

Les effectifs précis de l'ensemble du post bac (universités+ autres filières du public+ privé) devraient enfin être communiqués à la fois pour cette année et pour suivre les évolutions. Aors que la Région veut peser sur une carte académique des formations du supérieur, le CAEN devrait être consulté à notre demande, dans un moment de cette réflexion (vers avril 2011?)

Sur la formation des enseignants, nous avons dénoncé le massacre actuel tant côté élèves que jeunes lauréats des concours. Pour la session 2011 de ces concours confirmation d'un très petit nombre de candidats, de présents et de potentiels admissibles...et du bricolage contraint sur les stages.

Le SNESUP a demandé que, dans la répartition des étudiants inscrits dans les Masters ad hoc, la part des titulaires d'un M2 soit rendue visible... ce chiffre n'est même pas consultable dans chacune des universités!!

Quant au PRES, il est apparu que le Recteur laisse faire la Région et se moque de la présence de représentants élus des personnels...

*CAEN Conseil Académique de d'Education Nationale

Comptes-rendus complets des CA et CS par les élus des listes UPUP-UPC (à l'initiative du SNESUP) sur le site

<http://tours-universite.wifeo.com/>

A Lire :

Des réflexions de notre collègue Fabienne Toupin (MC anglais) après les « festivités » du 40^{ème} anniversaire :

<http://blogbernardgensane.blogs.nouvelobs.com/archive/2010/12/02/les-ravages-de-la-lru-185.html>

L'avenir des UFR en jeu

Le rôle des Conseils d'UFR depuis la LRU

Un problème de droit

Au Conseil de l'UFR Lettres et Langues du 14 octobre dernier avait été soumise une question intitulée « Réorganisation du secteur Lettres », qui portait sur la fusion des deux départements de Français et d'Études grecques et latines, afin de constituer un département élargi « Lettres » (exceptant le département de Littérature comparée). Pour l'historique : le débat au Conseil avait été précédé d'une consultation, le 4 juin 2010, auprès des collègues titulaires concernés (français, latin et grec), consultation marquée par une forte abstention (13 votants seulement sur les 29 convoqués : 8 pour la fusion, 5 contre). Il appartenait de toute façon au Conseil de trancher : le règlement intérieur de l'UFR précise en effet que « la nature et le nombre des filières et départements sont de la compétence du Conseil » (p. 2).

Ce vote du Conseil le 14 octobre a donné : 11 voix pour, 11 contre et un blanc. Or les Statuts de l'UFR Lettres et Langues adoptés en 2005 indiquent que « le Conseil adopte ses délibérations à la majorité absolue des votants » (art. 12) — « votant » signifiant, rappelons-le, ceux des « inscrits » qui sont présents ou ont donné procuration. Sur 23 votants, la majorité devait s'établir à 12 en admettant qu'on décompte le vote blanc — mais plutôt à 14 puisque la majorité des « votants » n'exclut pas du calcul le vote blanc, contrairement à la formule habituelle « majorité des suffrages exprimés » : en tout cas la fusion se trouvait repoussée.

La proposition de voter cette restructuration s'est pourtant retrouvée au CA du 8 novembre suivant, sous le prétexte que le vote du Conseil d'UFR était « partagé ». Comme elle n'était même pas inscrite à l'ordre du jour, les élus SNESUP l'ont contestée, déclarant n'être pas mandatés ; le président Loïc Vaillant a accepté de reporter le vote si nécessaire à une prochaine séance.

Les élus de la liste « Humanités et Collégialité » au Conseil d'UFR L&L, quelles que soient leurs positions individuelles sur la question de fond (qu'on présentera plus loin), ont aussitôt rédigé une « Lettre ouverte au Président » pour interpeller Loïc Vaillant et alerter leurs collègues sur des méthodes qui piétinent des principes élémentaires de la démocratie universitaire : 1°) non-reconnaissance du droit d'une UFR à organiser ses propres structures ; 2°) non-respect du résultat d'un scrutin tel que défini par les statuts de l'UFR ; 3°) non-inscription d'un point à l'ordre du jour. Beaucoup de manœuvres, pour quoi faire ? Et où en sont nos UFR depuis la LRU ?

Le département « Lettres » : un serpent de mer
Le décanat a joué sur une confusion entre « filière » et « département ». Une filière de formation (du point de vue des études) peut articuler plusieurs départements (correspondant à des disciplines distinctes, au moins sur le plan du métier universitaire) : c'est le cas de la filière Langues Étrangères Appliquées, à quoi concourent divers départements de langues vivantes, avec des enseignements de droit, d'économie, etc. Il en va de même pour la « mention Lettres » : littérature française et histoire de la langue (9^e section CNU), littérature comparée (10^e), langues anciennes (8^e), enfin linguistique et arts du spectacle, dans des proportions diverses selon les parcours internes choisis par les étudiants (pour simplifier, la Littérature comparée occupe en Lettres modernes la place du grec dans les Lettres classiques). Rappelons au passage que les Lettres classiques ne se limitent pas à des « études de littérature ancienne », selon la curieuse idée exprimée par N. Sarkozy dans une interview d'avril 2007¹, mais que la matière principale en est le français et que les concours du second degré en « Lettres classiques » sélectionnent des professeurs de

français avant tout, qui soient capables aussi d'enseigner le latin et le grec. Déjà le 3 juin, veille de la consultation préalable en Lettres, les élus « Humanités et Collégialité » avaient réclamé au doyen une formulation plus claire (d'autant qu'il avait, dans sa convocation au vote, parlé de « deux départements de Lettres modernes et de Lettres classiques » existants, alors qu'il s'agit de filières) : le nouveau département ne pouvait s'intituler « Lettres » puisqu'il ne recouvrait pas l'ensemble des filières littéraires, le département unanime de Littérature comparée (partie prenante de la filière Lettres Modernes) ayant refusé auparavant de participer à cette fusion.

Il est question de réorganiser le secteur Lettres sous le prétexte que depuis 2008 le Ministère a imposé pour la structure de Licence une mention unique « Lettres » avec deux « parcours » internes, Lettres modernes et Lettres classiques (sans parler d'« Arts du spectacle »), mesure présentée par le SEVE en juillet 2008 comme nationale — si c'est exact, c'est contradictoire avec l'idée d'une « autonomie » des universités, mais il est vrai qu'on n'a jamais eu à subir autant de standardisation des structures et des appellations que depuis la LRU. Auparavant la filière Lettres classiques (essentiellement français, latin et grec) avait reçu l'injonction de l'AERES, relayée par l'Université, de fusionner les deux départements de latin et de grec, comme une condition nécessaire pour passer le cap de l'habilitation (même chose dans des universités de taille identique, voire supérieure comme Clermont-Ferrand). Cette fusion en un département baptisé « Études grecques et latines » a été votée au Conseil d'UFR de juin 2008, mais rien qu'à cette échelle la nouvelle entité ne fonctionne pas en harmonie. Le Doyen parlait déjà en 2008 d'aller plus avant lorsqu'on serait à mi-contrat ; c'est aller au-delà des recommandations de l'AERES, dont le document, contrairement à ce qui a parfois été suggéré oralement, n'évoque pas d'équivalence entre "filière mention Lettres" et "département de Lettres" unifié. En revanche, l'idée d'une fusion entre tous les départements du secteur Lettres avait déjà été exprimée il y a une dizaine d'années par la direction de l'UFR et semble émaner des instances supérieures de l'université.

Le problème de fond

De leur côté, les élus SNESUP de la liste « Humanités et Collégialité » (si ce n'est l'ensemble de la liste) jugent essentiel de conserver pour les départements de leur UFR un

¹ « Vous avez le droit de faire littérature ancienne, mais le contribuable n'a pas forcément à payer vos études de littérature ancienne si au bout il y a 1000 étudiants pour deux places » (interview publiée au journal "20 minutes" du 16 avril 2007, dont la Maison des Écrivains avait diffusé un extrait significatif auprès des enseignants littéraires). Avec cette réduction des Lettres classiques à la seule « littérature ancienne », il s'agit de disqualifier une filière en la présentant comme étroitement spécialisée et inutile. Mais au bout des études de lettres classiques, il y a des concours administratifs et surtout d'enseignement (pour la session 2011, 50 places à l'agrégation par exemple). En l'occurrence ce que les universités reprochent à la filière lettres classiques, ce n'est pas le manque de débouchés, mais de faibles effectifs (donc plutôt l'inverse des propos de N. Sarkozy).

ancrage disciplinaire correspondant aux sections du CNU, et ce pour plusieurs raisons :

- vis-à-vis des étudiants : les filières de formation littéraires sont déjà par nature pluridisciplinaires, mais on peut redouter l'émergence de nouvelles licences très généralistes, pour le coup sans insertion professionnelle bien définie mais assez conformes à un esprit « collège universitaire » ;

- vis-à-vis des personnels dans leur ensemble : ils veulent prévenir toute compression de postes et craignent que des fusions entre départements ne préfigurent des fusions entre UFR (à Bordeaux-3 par exemple, ce fut fait d'un seul mouvement, pour la rentrée 2010) ;

- vis-à-vis des enseignants de lettres : les élus H&C soupçonnent derrière cela une redéfinition des compétences et des services. On peut imaginer que l'UFR, pour arriver à des réductions de maquettes et de postes dans le secteur Lettres tout entier ("restructuration"), tente de contraindre les collègues de 8^e section à empiéter sur les services et donc les postes de 9^e-10^e sections (litt. française et litt. comparée), en arguant du concours d'enseignement qu'ils ont obtenu autrefois (français-latin-grec) avant leur spécialisation de recherche et au mépris de leur rattachement à une section CNU (langues anciennes). Ainsi, au Mans, une latiniste a été "reconvertie" autoritairement il y a quelques années en Littérature pour la jeunesse. Mise en concurrence donc des personnels au sein d'un département agrandi, et après querelles intestines de postes en perspective...

Ce risque de redéfinition des services (« mobilité ») concerne d'autres secteurs de l'université. De même se pose dans toutes les composantes la question du rôle et de la compétence des UFR.

Le rôle actuel des UFR et de leurs conseils

L'accroissement des pouvoirs présidentiels tend à faire des Conseils d'UFR de simples chambres d'enregistrement d'une volonté venue d'en haut. Lorsqu'un Conseil ne vote pas « comme il faut », il n'est pas rare qu'on passe par-dessus. Pire, certains collègues en viennent à nier la légitimité de cette instance représentative. Ce qui s'exprime alors souvent est la tentation soit de la démocratie directe, soit de négociations au coup par coup d'un département avec l'instance présidentielle — c'est-à-dire dans les deux cas le souhait de faire triompher des intérêts particuliers. Il nous paraît important de réaffirmer, contre des dérives populistes ou autoritaires, le principe de représentativité. Rappelons à ce propos que les élus d'un Conseil 1^o) ont un mandat interprétatif ;

2^o) ne sont pas les représentants de leur discipline propre (ils maîtrisent mieux les questions relatives à celle-ci, certes) mais se prononcent en conscience pour ce qu'ils estiment être l'intérêt général.

Déjà, fin mars 2009, plusieurs membres avaient démissionné de ce Conseil Lettres et Langues pour dénoncer un simulacre de démocratie et manifester leur refus de servir d'alibis. Cette protestation, ainsi que la volonté de continuer le combat contre des réformes destructrices et de défendre un enseignement disciplinaire, a précisément été à l'origine de la constitution d'une liste d'opposition « Humanités et Collégialité ».

Les fusions d'UFR

L'UFR Lettres et Langues a récemment expérimenté les difficultés d'une fusion (avec l'UFR d'Anglais-LEA). On craint maintenant aux Tanneurs une fusion entre Lettres et Langues et Arts et Sciences humaines : depuis juillet dernier la mutualisation des services audio-visuel et multimedia, à moyens constants, suscite des inquiétudes car qui dit restructuration dit à terme réductions de postes. Dans d'autres universités, la tendance est effectivement au regroupement d'UFR mais les collègues témoignent alors d'une désorganisation (plus que d'une « réorganisation »), avec une surcharge de travail pour les personnels Biatoss.

Enfin, d'un point de vue simplement pédagogique et scientifique, à l'issue de tant de fusions, que pourrait bien signifier encore l'expression « unité de formation et de recherche », où serait l'unité affichée ?

Elisabeth Gavoille, Sylvie Humbert-Mougin, Cristina Terrile, Fabienne Toupin, Nelly Valtat (élues Snesup au Conseil de l'UFR Lettres et Langues)

«CNU »

Le SNESUP prolonge l'engagement massif des collègues dans la défense du statut national d'enseignant-chercheur (au printemps 2009) en élaborant des listes qui refuseront les logiques de concurrence et d'exclusion. Contactez-nous !

Vous avez besoin d'un conseil ? envie de témoigner ? de participer aux réflexions et actions du SNESUP ? de contribuer au travail des élus SNESUP dans les conseils de composantes ou centraux ?

fsu@univ-tours, fabbri@univ-tours
Actualité nationale du supérieur
www.snesup.fr Et pour Tours
<http://toursuniversite.wifeo.com/>